

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)	Marque de fabrication	MASSEY-FERGUSON-BANOMAG	Type	MF 33 C	Fiche d'homologation N°	CH 5937 03
-------------------	---	-----------------------	-------------------------	------	---------	-------------------------	------------

Constructeur Identification MASSEY-FERGUSON-BANOMAG Inc. & Co., Hannover-Linden (D)
"MF 33 C" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le chariot avant, au-dessus du pare-boue.
N° du châssis à droite, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation
Identification du moteur " T W " à droite, à l'arrière sur le bloc, en haut sur la bride de la pompe à injection
Importateur principal TAURUS BAUMASCHINEN AG., 8600 Dübendorf
Véhicule homologué 373 310 121

Châssis
Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
Direction hydrostatique avec pompe de secours hydraulique
Transmission mécanique avec convertisseur de couple
Nombre de vitesses 3 Entraînement toutes roues
Frein de service air comprimé/hydraulique,
air comprimé = 1 circuit } à disques,
hydraulique = 2 circuits } sur toutes les roues
Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur le cardan
Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
réservoir d'huile pour freins
dans le champ de visibilité du conducteur
Contrôle 2 circuits

Moteur
Marque PERKINS Type T W
Construction en ligne Temps 4
Carburant D Position arrière
Refroidissement eau Nombre cylindres 6
Alésage 98,4 Course 127
Cylindrée 5792 CV-impôt 29,5
Puissance en kW 75 à t/min 2250
DIN CV 102
Bruit à proximité 95 dB/A à t/min 2350 x)
Silencieux 2 = 600x170x300 mm 820x150 mm
Mesure des gaz Pacharach 1,5
BOSCH noircissement 1,3 à 2140 t/min

Carrosserie
Carrosse pelle
Nombre de portes 2 Indic. vitesse -
Ceintures sécurité - Rétroviseurs gauche / droite
Cale 1 = 400x300x230mm Attelage AR = broche
Antivol -
Nombre de places t 1 av. centre ar.
Dimensions intérieur extérieur
Longueur 6400 Empattements 2510 /
Largeur 2500 Essieu double av ar
Hauteur 3050 Voie av 1800 ar 1800
Porte à faux lat. av ar
av 2350 Voles av ar
ar 1530 Braquage g 9000 d 9200
Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3400 (*)

Poids
avant arrière total
Poids à vide 4650 5450 10100
Charge utile - - -
Poids total 10100
Garantie fabr. 5500 6500 12000
Dimens. pneus 17.5 - 25 17.5 - 25 (Variantes +)
Ply/bars 12 / 4,5 12 / 4,5 voir
Charge 8300 8300 remarques)
pour V max 40 40
Garantie poids remorquable avec frein
Garantie poids remorquable sans frein
Garantie poids de l'ensemble
Poids remorquable testé
Vitesse maximale selon le constructeur 32,4 km/h
Vitesse maximale testée 31,8 km/h

Équipement	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de route	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de croisement	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02	
Feux de position	R (E)	
Feux rouges	S1 (E) (HELLA)	
Feux stop	1 (E) (K 12686 ar 2a (E))	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 1 (E)
Catadioptres	A (E)	
Feux de gabarit	lames de travail AV= 2 / AR= 2 avec lampe-témoin	
Feux complémentaires	1/ au centre	
Eclairage plaque	1/ balai	
Essuie-glace	1/ HELLA 002 768 avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	MASSEY-FERGUSON-HANOMAG MF 33 C		
Homologation	N° CH 5937 03		
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	10100	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,5
Poids total	10100	Cylindrée	5792

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3400 mm.
- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18,5 km/h, M3, 1A 20,57 = 83,5 dB/A
à proximité = à 500 mm de l'arrière du véhicule.
- +) Variante de pneus : 20.5 - 25 16 FR 8920 (3,5) V-max. 40 km/h
20 - 24 12 FR 8920 (4,0) 40 km/h
- §) Équipement : la hauteur des feux de position, de croisement et les clignoteurs AV ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.
des bavettes sont obligatoires à l'arrière.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
125 - autorisation spéciale obligatoire;
137/138 - signalisation jaune/noir sur la protection des dents de la pelle;
141 - doivent être assurés: le levier de commande de la partie hydraulique;
le bras de levage doit reposer sur l'appui;
- les feux prescrits doivent être montés;
- V-max. inférieur à 40 km/h (permis de conduire catégorie "F").

Remplace FH CH 5937 03 du 02.05.79
Identification du moteur
(20.11.79)

Lieu et date de l'homologation Dübendorf, 02.05.79

Service fédéral d'homologation